



LES COMMUNAUTÉS PROFESSIONNELLES TERRITORIALES DE SANTÉ DE L'ESSONNE ET VOUS

Les organisations destinées aux professionnels de santé pour une meilleure :

- **coordination** entre professionnels
- **prise en charge** des soins non programmés
- **qualification** des parcours de soins
- **prévention** des risques et maladies

7 COMMUNAUTÉS PROFESSIONNELLES
TERRITORIALES DE SANTÉ DE L'ESSONNE

Chères et chers collègues,

Instituées par la loi pour la modernisation du système de santé en 2019, les **Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS)** donnent des moyens aux professionnels de santé libéraux pour mieux organiser leur exercice et mieux prendre en charge les patients.

C'est ainsi que depuis 2021, **7 CPTS de l'Essonne**, dont celle se situant sur votre territoire d'exercice, se sont réunies pour **développer des actions et des outils mutualisés** à destination des professionnels de santé médicaux et paramédicaux d'un territoire.

Rejoindre la CPTS de votre territoire vous permet de bénéficier de nombreux avantages tels **l'inscription des patients dans de nombreux parcours de soins** créés afin de répondre à de réels besoins du quotidien, **la précision de la qualification des demandes des patients** via un centre de traitement et d'orientation (SNP91) et **la mise à disposition gratuite d'outils partagés** (annuaires, application Entr'Actes).

Ensemble, **apportons des solutions médicales concrètes** à nos patients de l'Essonne !

Amicalement,

Les présidentes et présidents de 7 CPTS de l'Essonne

Fabien BESANÇON – CPTS Coeur Essonne
Pascal CHARBONNEL – CPTS Val d'Yvette et de l'interCPTS91
Dominique DREUX – CPTS Noé Santé
Christine ESTADIEU – CPTS Val d'Orge
Pascal LU – CPTS Val de Seine
Juliette SUSSAN – CPTS Val d'Yerres
Bruno TIREL – CPTS Val d'Essonne et des Deux Vallées



CPTS de l'Essonne

AU SERVICE DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

Leurs missions :

- **organiser** la prise en charge des soins non programmés, en l'absence du médecin traitant.
- **définir** les parcours de soins pour les patients porteurs de pathologies chroniques.
- **développer** des actions de prévention, y compris le sport Santé.
- **fournir** aux professionnels des outils de coordination.

Elles permettent aux professionnels de santé :

- **d'améliorer** la communication avec les collègues de villes ou d'établissements de santé.
- **de mieux qualifier** la demande des patients via un centre de traitement et d'orientation.
- **d'orienter** plus facilement leurs patients.
- **d'assurer** une permanence de soins pour leurs patients en cas d'absence.

Pour plus d'informations sur l'adhésion à une CPTS, rapprochez-vous de celle de votre territoire.

SNP91

LA SOLUTION EN ESSONNE POUR RÉPONDRE RAPIDEMENT
AUX DEMANDES DE SOINS NON PROGRAMMÉS

SNP91 est une **plateforme numérique de coordination mutualisée** entre les professionnels de santé des CPTS situées dans l'Essonne.

Concrètement, la plateforme reçoit les demandes de soins non programmés des patients. Selon des critères précis, l'urgence et le besoin du patient, un opérateur oriente celui-ci vers la bonne typologie de soignant dans le bon délai et réalise ensuite un déclenchement sur Entr'Actes.

SNP91 est un **véritable tiers de confiance sécurisé**. Faites découvrir SNP91 à vos patients !

snp91.net • 01 64 98 16 17



Les PARCOURS

POUR RÉPONDRE À DE VRAIS BESOINS DE SOINS

Pour éviter les ruptures de soins des patients repérés par des professionnels de santé, nos 7 CPTS ont mis en place **5 parcours** sur tout le territoire (**Femme-Enfant, Diabète, Insuffisance Cardiaque, BPCO, Plaie et Cicatrisation**).

Les parcours reposent sur l'information et la mobilisation du patient, de son médecin traitant ainsi que de son cercle de soins (infirmiers, pharmaciens, sage-femmes, kinésithérapeutes...). Pour chaque parcours, il existe un **réfèrent parcours** qui facilite et fluidifie les prises en charge.

Les informations de santé du patient sont disponibles et accessibles à tout moment via un **Cahier de liaison numérique**.

ENTR'ACTES

L'APPLICATION NUMÉRIQUE FAITE PAR ET POUR LES
PROFESSIONNELS DE SANTÉ

Sur Entr'Actes, un professionnel de santé sollicite la compétence d'un autre collègue pour une prise en charge coordonnée du patient sur son lieu de vie.

Pourquoi l'utiliser ? pour...

- **répondre** à un besoin réel et précisément qualifié.
- **faciliter** la prise en charge du patient.
- **sécuriser** le parcours de santé et donner une continuité aux soins.
- **participer** à une coordination organisée entre professionnels de santé.
- **gagner** du temps pour tous, professionnels comme patients.

En 2021 dans l'Essonne :

- **plus de 1 600** professionnels ou établissements de santé utilisent Entr'Actes
- **9 818 déclenchements** sur l'application ont été réalisés

INFOS & CONTACTS



“ Grâce à une coordination entre professionnels de santé, les patients bénéficient d'une prise en charge rapide et de qualité. L'envoi des ordonnances et protocoles via l'application **Entr'Actes** est un véritable gain de temps. ”

Harmonie Hars-Gouteau
infirmière libérale

Contact Entr'Actes Essonne

Isabelle Michaux • contact@entractes.fr

www.entractes.fr



CPTS Cœur Essonne / contact@cptscoeuressonne.fr
CPTS Noé Santé / contact@cptsnoesante.fr
CPTS Val d'Essonne et des Deux Vallées / contact@cptsve2v.fr
CPTS Val d'Orge / contact@cptsvaldorge.fr
CPTS Val de Seine / contact@cptsvaldeseine91.fr
CPTS Val d'Yverres / contact@valdyverres.fr
CPTS Val d'Yvette / contact@cptsvaldyvette.fr